

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 décembre 2025** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Patrick Malo, conseiller
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Mélissa Lussier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2026**
6. **ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2026**
7. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028**
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
9. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028**
10. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-424 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**
11. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

Monsieur Jean-François Morin a assisté à la séance par visioconférence, mais il est réputé absent conformément aux dispositions en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-163

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Patrick Malo
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2026.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2026

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-164

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Patrick Malo
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, conformément à l'article 954 du Code municipal.

RECETTES		DÉPENSES	
Taxes	3 780 035 \$	Administration	1 003 335 \$
Taxes sur une autre base	1 179 535 \$	Sécurité publique	1 230 785 \$
Tenant lieu de taxes	27 300 \$	Transport	1 285 265 \$
Transferts	318 030 \$	Hygiène du milieu	1 365 335 \$
Services rendus	180 150 \$	Santé et bien-être	3 700 \$
Imposition de droits	157 700 \$	Urbanisme	190 705 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$	Loisirs et culture	871 930 \$
Intérêts	40 050 \$	Frais de financement	154 100 \$
Autres revenus	35 000 \$	Immobilisation	- 934 335 \$
		Remboursement dette	215 000 \$
		Activité d'investissement	334 980 \$
TOTAUX REVENUS	5 720 800 \$	TOTAUX DÉPENSES	5 720 800 \$

ADOPTÉE

7. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028

Les élus ont reçu le document portant sur le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 et en font la lecture.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-165

9. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisation 2026, 2027 et 2028 fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-424 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Madame Stéphanie Lambert, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le *Règlement 2025-424 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-166

11. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Patrick Malo
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18 h 44.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière